

RENCONTRE ET RECONNAISSANCE

Prendre l'initiative de faire se rencontrer les responsables

Constituer un Groupe leader

Constituer un groupe leader pour un projet "diversité" est un travail préparatoire clé : c'est généralement ce groupe qui sera à l'initiative de la réalisation du projet. Encore faut-il qu'en amont, les participants soient vraiment parties prenantes.

Pour cela, il faut qu'ils répondent à plusieurs critères, notamment :

- que les participants soient représentatifs des populations concernées ou des organisations,
- qu'ils soient légitimes,
- qu'ils aient un réel pouvoir,
- qu'ils soient compétents.

Le conseil général du Val-de-Marne propose le schéma ci-dessous pour repérer l'ensemble des parties prenantes et définir ce qui est attendu, dans le cadre d'un processus de concertation et dont on pourra s'inspirer.

[Voir le guide Méthodologique pour la concertation des Val-de-Marnais \(page 19\)](#)

Portage du projet

- Chef de projet
- Équipe projet ou service porteur
- Élu référent

Au sein de l'administration commanditaire

- Élu(s) concerné(s)
- Services et agents concernés ou à associer
- Organismes paritaires
- Organisations syndicales

Acteurs institutionnels

- Représentants de l'État sur le sujet mis en discussion
- Représentants des collectivités locales concernés par le thème ou le territoire concerné
- Représentants institutionnels locaux ou thématiques (ex. Chambre de Commerce et d'Industrie, etc.)

Acteurs collectifs identifiés / corps intermédiaires

- Syndicats
- Associations thématiques locales
- Instances participatives permanentes (ex. Conseil de Développement, conseil de quartier...)
- Groupes de pression

Les publics

Acteurs individuels

- Habitants
- Riverains
- Usagers
- Bénéficiaires potentiels

Étape 1

Identifier l'ensemble des acteurs institutionnels ou non, collectifs ou individuels qui, parce qu'ils sont concernés à un titre ou un autre par un projet, pourraient être sollicités et informés.

Étape 2

Faire la liste la plus exhaustive possible des interlocuteurs qui semblent être des « parties prenantes potentielles ». L'équipe portant le projet devra définir qui elle souhaite inviter dans le processus de concertation.

Étape 3

Identifier les jeux d'acteurs. En effet, les interlocuteurs identifiés dans le schéma occupent des positions différentes, ont des pouvoirs d'influence et des attentes diverses quant à la concertation. Les acteurs s'y trouvent dans un système d'action complexe, où leurs intérêts peuvent être contradictoires.

Étape 4

Établir une typologie d'acteurs. Il est important de distinguer :

- **les acteurs professionnels** (par exemple les agents administratifs, les prestataires techniques) et les acteurs non professionnels (des militants associatifs, des usagers...)
- **les acteurs collectifs** (un responsable d'association de locataires, des représentants syndicaux...)
- **les acteurs individuels** (un riverain non engagé dans une association de riverains, un usager...).

Étape 5

Calibrer le type de concertation. L'équipe projet devra notamment arbitrer des objectifs attendus du processus de concertation :

- Est-il souhaitable de favoriser une participation « institutionnelle » ou de rechercher les avis moins connus ?
- Que sait-on déjà de leurs positions, attentes ou demandes ? Les réponses déterminent les acteurs à inviter en priorité et donnent des indications sur les méthodes à privilégier pour organiser la concertation.

On découvrira dans le « [Guide de la gestion participative à l'attention des collectivités locales](#) » (AIMF - Juin 2012) des éléments utiles pour compléter cette fiche.